



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
23 octobre 2023
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 1008/2020* ****

<i>Communication soumise par :</i>	M. K. B. (représenté(e) par un conseil, Joëlla Bravo Mougàn)
<i>Victime(s) présumée(s) :</i>	Le(la) requérant(e)
<i>État partie :</i>	Royaume des Pays-Bas
<i>Date de la requête :</i>	27 mai 2020 (date de la lettre initiale)
<i>Question(s) de fond :</i>	Expulsion vers la Guinée

Réuni le 10 juillet 2023, le Comité, ayant été informé que le(la) requérant(e) s'était vu accorder un titre de séjour temporaire par les services de l'immigration de l'État partie et souhaitait retirer la communication, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1008/2020.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-septième session (10-28 juillet 2023).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Claude Heller, Erdogan Iscan, Maeda Naoko, Ilvija Pūce, Ana Racu,
Abderrazak Rouwane, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

